



FRANCOIS Jean-Michel

11:35

...

#SOLIDARITE

Ecrivain.e numérique

Vous avez bien pressenti le malaise que crée cette 'fracture numérique, la mise en place parfois violente d'un "nouveau" monde qui crée des exclusions, plus que l'on peut imaginer, même chez les personnes équipées en informatique. J'ai souvent milité pour la création d'un service 'assistant informatique' au même titre que toute commune a des permanences d'"assistante sociale". Je me réjouis que cette nécessité apparaissent à vous qui vous proposez à notre suffrage.

J'é mets à ce propos les indications suivantes :

1/ l'état d'esprit ne DOIT PAS être : "J'aide des pauvres hères incapables de s'adapter à la vie de maintenant" MAIS : "Si le public est bloqué devant un site internet, c'est que LE SITE EST MAL FAIT " En effet, un site doit être compréhensible par la TOTALITE des citoyens à qui il est imposé (100%), et non pas une fraction.

2/ Le rôle de l'écrivain.e numérique ne DOIT PAS n'être que de dépanner le citoyen (ce qui est déjà bien) mais aussi d'interpeller l'administration, le service public, l'entreprise pour exiger une modification du site fautif. AVEC publication de la demande puis suivi de la réponse apporté par le service fautif.

3/ Tout site doit comporter l'indication d'un correspondant 'physique' à qui s'adresser. L'usage des courriers 'nepasrepondre@... DOIT être interdite dans la Loi.

4/ Si cette initiative d'aide est louable, il est à la réflexion anormal qu'elle soit supportée par le contribuable (que ce soit par l'impôt national ou la collectivité locale). Il appartient, par un processus à imaginer, de responsabiliser les comportement FAUTIFS des responsables du malaise (suivant le procédé : détection du problème, examen de la solution, sanction si non-réparation.

C'est la mise en pratique de l'axiome : POLLUEURS - PAYEURS.

Jean-Michel FRANCOIS